



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 AOÛT 2020, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 587-2020 relatif à l'abrogation du règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes et du règlement 397-2010 amendant le règlement 382-2009

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

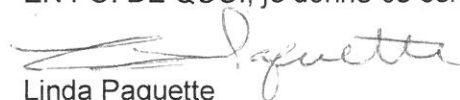
DONNÉ À CHERTSEY, ce 19^e jour du mois d'août 2020.


Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 19^e jour du mois d'août 2020, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'août 2020.


Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière